

MACRON ET ATTAL PLUS QUE JAMAIS DÉCIDÉS À IMPOSER LE SNU À LA JEUNESSE

Non au SNU et aux stages en Seconde !

Non à la militarisation de l'enseignement ! Non à l'uniforme pour tous les élèves !

DE L'ARGENT, IL Y EN A POUR LA MISE AU PAS DE LA JEUNESSE !

Le 16 janvier, Macron a réaffirmé son objectif : « Nous irons vers une généralisation du SNU en Seconde », c'est-à-dire vers l'embrigadement de la jeunesse dans une structure militarisée. Ce projet est couplé avec la mise en place d'un stage en entreprise obligatoire en fin de Seconde et de CAP.

En même temps, il a réaffirmé son projet d'imposer à tous les élèves le port obligatoire d'une « tenue unique » c'est-à-dire d'un uniforme.

Dans son discours du 30 janvier, Gabriel Attal – son subordonné – a repris les mêmes objectifs : généralisation d'ici 2026 du SNU et de l'uniforme à l'école.

Pourquoi Macron veut-il imposer le SNU ?

Tous les gouvernements sont inquiets quand la jeunesse se mobilise. Le gouvernement Macron en particulier déteste que les jeunes puissent manifester et agir contre les lois anti-sociales, contre les violences policières et les guerres coloniales, et pour la défense de l'environnement.

Son objectif est donc de domestiquer et soumettre la jeunesse, de la faire marcher au pas cadencé, de préparer les esprits à la guerre.



À terme, un « volontariat » de plus en plus obligatoire ...

Par crainte des réactions de la jeunesse, le gouvernement procède par étapes.

Première étape : En juin 2023, le gouvernement décide d'intégrer le SNU au temps scolaire. Cela se concrétise avec la labellisation de « classes engagées » et « lycées engagés » pouvant être votée par le Conseil d'Administration de l'établissement scolaire ¹. Les élèves volontaires feront alors un « stage de cohésion » de 12 jours sur temps scolaire, en février, mars ou avril. Soyons attentif.ves à ces choix dans nos lycées !

Mais le nombre d'élèves volontaires est trop faible pour le gouvernement.

Deuxième étape : Le journal officiel du 29 novembre publie un décret et un arrêté ² imposant à tous les élèves de Seconde un « stage d'observation en entreprise » obligatoire de deux semaines durant le mois de juin. Et, pour les élèves qui ne trouveront pas de stage, une alternative : deux semaines de service national universel (SNU) ...

1 BO Jeunesse et engagement Labellisation « classes engagées » et « lycées engagés »
<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENG2317479N>

2 Décret n° 2023-1111 du 29 novembre 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048480845>
Arrêté du 29 novembre 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048480858>

Un mépris sans limite pour la jeunesse

Les explications données le 16 janvier par Macron pour justifier ce stage de juin (ou deux semaines de SNU) sont lamentables : il affirme que si nombre de jeunes ont participé aux émeutes de 2023, faisant suite à la mort de Nahel tué par un policier, c'est parce qu'ils « s'ennuyaient » : « c'était des jeunes souvent sans école depuis le mois d'avril » (du fait des réformes du brevet et du bac !) qui « s'ennuyaient ». On va donc les occuper !

On le sait déjà : il n'y aura pas assez de stages pour tou.tes les élèves... et le gouvernement espère donc qu'une masse d'élèves fera le SNU en leur faisant croire que c'est obligatoire !

Le stage obligatoire en entreprise n'est donc qu'une astuce pour qu'une cohorte de 800 000 élèves de Seconde et de CAP, ne trouvant pas de stage, surtout issu.es des quartiers populaires, fassent deux semaines de SNU.

On ne peut imposer le SNU en Seconde

Mais en réalité, si un.e élève ne trouve pas de stage, personne ne devrait pouvoir lui imposer de faire le SNU. D'ailleurs, l'arrêté du 29 novembre dit : « À leur demande, et après accord du chef d'établissement, les élèves » qui font en juin deux semaines de SNU « peuvent être dispensés de la séquence d'observation en milieu professionnel ». Mais que se passerait-il si un.e élève ne trouve pas de stage en entreprise et refuse de demander une dispense de stage ? Le texte ne dit pas qu'il y a alors obligation de SNU... d'ailleurs, il.le est mineur.e en Seconde ou en CAP : les parents peuvent s'y opposer !

Pour les enseignant.es, pour les lycéen.nes et leurs familles, la seule réponse possible qui soit claire, c'est donc :

Refusons le SNU et les stages en Seconde !

Militariser les esprits et uniformiser les corps !

Déjà l'uniforme SNU est porté lors des « séjours de cohésion » et des « commémorations républicaines-militarisées ». Mais Macron veut imposer à tou.tes les élèves, de l'école primaire au lycée, le port de l'uniforme – rebaptisé « tenue unique » par des experts en novlangue – dès la rentrée 2026, avec une prétendue « expérimentation » dès la rentrée 2024 (5 ou 6 lycées en Loire Atlantique, selon Christelle Morançais, Télénantes, 7/12/2023).

Lors de la conférence de presse de Macron le 16 janvier, le discours martèle les réarmements en vigueur : l'ordre, l'autorité, le civisme, le choc des savoirs, la relance de la natalité, l'économie de guerre. L'ONU parle de risque de guerre généralisée. De nombreux signaux doivent nous alerter. Le capitalisme en crise nous prépare à une nouvelle guerre...

Stages en entreprise, SNU, uniforme, classes défense contribuent à ouvrir largement les portes des établissements scolaires à l'Armée et aux entreprises alors que l'école manque cruellement de personnels enseignants.

Une première urgence : dans tous les établissements, organisons des réunions pour discuter de cette menace, pour exiger le retrait de ce décret et de cet arrêté : réunion des lycéen.nes avec leurs organisations, réunion des parents, des enseignant.es avec leurs syndicats qui expriment leur opposition à ce projet.

Une telle mobilisation peut et doit se faire dans l'unité.

Face à cette offensive, la seule réponse possible, c'est donc



DE L'ARGENT, IL Y EN A POUR « UNIFORMATER » LA JEUNESSE ET CACHER LES INÉGALITÉS SOCIALES

Un total de 5,4 milliards d'euros !

Une nouvelle fois, ces dépenses démontrent bien que le néolibéralisme autoritaire de Macron est en porte-à-faux avec les discours sur la nécessité de « réduire les dépenses », de retrouver l'« équilibre budgétaire » ou encore de « baisser des taxes ». Ce n'est qu'un énième transfert d'argent de l'État social vers l'État répressif et militaire...

Collectif Non au SNU
en Loire-Atlantique :
collectif44contrelesnu@gmail.com

Refusons la militarisation de l'éducation, l'école au garde-à-vous, la formation de bataillons scolaires, la banalisation de la guerre, la diffusion de la brutalité à l'école ! Non à l'uniforme pour tous les élèves !

Un mépris sans limite pour la jeunesse

Les explications données le 16 janvier par Macron pour justifier ce stage de juin (ou deux semaines de SNU) sont lamentables : il affirme que si nombre de jeunes ont participé aux émeutes de 2023, faisant suite à la mort de Nahel tué par un policier, c'est parce qu'ils « s'ennuyaient » : « c'était des jeunes souvent sans école depuis le mois d'avril » (du fait des réformes du brevet et du bac !) qui « s'ennuyaient ». On va donc les occuper !

On le sait déjà : il n'y aura pas assez de stages pour tou.tes les élèves... et le gouvernement espère donc qu'une masse d'élèves fera le SNU en leur faisant croire que c'est obligatoire !

Le stage obligatoire en entreprise n'est donc qu'une astuce pour qu'une cohorte de 800 000 élèves de Seconde et de CAP, ne trouvant pas de stage, surtout issu.es des quartiers populaires, fassent deux semaines de SNU.

On ne peut imposer le SNU en Seconde

Mais en réalité, si un.e élève ne trouve pas de stage, personne ne devrait pouvoir lui imposer de faire le SNU. D'ailleurs, l'arrêté du 29 novembre dit : « À leur demande, et après accord du chef d'établissement, les élèves » qui font en juin deux semaines de SNU « peuvent être dispensés de la séquence d'observation en milieu professionnel ». Mais que se passerait-il si un.e élève ne trouve pas de stage en entreprise et refuse de demander une dispense de stage ? Le texte ne dit pas qu'il y a alors obligation de SNU... d'ailleurs, il.le est mineur.e en Seconde ou en CAP : les parents peuvent s'y opposer !

Pour les enseignant.es, pour les lycéen.nes et leurs familles, la seule réponse possible qui soit claire, c'est donc :

Refusons le SNU et les stages en Seconde !

Militariser les esprits et uniformiser les corps !

Déjà l'uniforme SNU est porté lors des « séjours de cohésion » et des « commémorations républicaines-militarisées ». Mais Macron veut imposer à tou.tes les élèves, de l'école primaire au lycée, le port de l'uniforme – rebaptisé « tenue unique » par des experts en novlangue – dès la rentrée 2026, avec une prétendue « expérimentation » dès la rentrée 2024 (5 ou 6 lycées en Loire Atlantique, selon Christelle Morançais, Télénantes, 7/12/2023).

Lors de la conférence de presse de Macron le 16 janvier, le discours martèle les réarmements en vigueur : l'ordre, l'autorité, le civisme, le choc des savoirs, la relance de la natalité, l'économie de guerre. L'ONU parle de risque de guerre généralisée. De nombreux signaux doivent nous alerter. Le capitalisme en crise nous prépare à une nouvelle guerre...

Stages en entreprise, SNU, uniforme, classes défense contribuent à ouvrir largement les portes des établissements scolaires à l'Armée et aux entreprises alors que l'école manque cruellement de personnels enseignants.

Une première urgence : dans tous les établissements, organisons des réunions pour discuter de cette menace, pour exiger le retrait de ce décret et de cet arrêté : réunion des lycéen.nes avec leurs organisations, réunion des parents, des enseignant.es avec leurs syndicats qui expriment leur opposition à ce projet.

Une telle mobilisation peut et doit se faire dans l'unité.

Face à cette offensive, la seule réponse possible, c'est donc



DE L'ARGENT, IL Y EN A POUR « UNIFORMATER » LA JEUNESSE ET CACHER LES INÉGALITÉS SOCIALES

Un total de 5,4 milliards d'euros !

Une nouvelle fois, ces dépenses démontrent bien que le néolibéralisme autoritaire de Macron est en porte-à-faux avec les discours sur la nécessité de « réduire les dépenses », de retrouver l'« équilibre budgétaire » ou encore de « baisser des taxes ». Ce n'est qu'un énième transfert d'argent de l'État social vers l'État répressif et militaire...

Collectif Non au SNU
en Loire-Atlantique :
collectif44contrelesnu@gmail.com

Refusons la militarisation de l'éducation, l'école au garde-à-vous, la formation de bataillons scolaires, la banalisation de la guerre, la diffusion de la brutalité à l'école ! Non à l'uniforme pour tous les élèves !

MACRON ET ATTAL PLUS QUE JAMAIS DÉCIDÉS À IMPOSER LE SNU À LA JEUNESSE

Non au SNU et aux stages en Seconde !

Non à la militarisation de l'enseignement ! Non à l'uniforme pour tous les élèves !

DE L'ARGENT, IL Y EN A POUR LA MISE AU PAS DE LA JEUNESSE !

Le 16 janvier, Macron a réaffirmé son objectif : « Nous irons vers une généralisation du SNU en Seconde », c'est-à-dire vers l'embrigadement de la jeunesse dans une structure militarisée. Ce projet est couplé avec la mise en place d'un stage en entreprise obligatoire en fin de Seconde et de CAP.

En même temps, il a réaffirmé son projet d'imposer à tous les élèves le port obligatoire d'une « tenue unique » c'est-à-dire d'un uniforme.

Dans son discours du 30 janvier, Gabriel Attal – son subordonné – a repris les mêmes objectifs : généralisation d'ici 2026 du SNU et de l'uniforme à l'école.

Pourquoi Macron veut-il imposer le SNU ?

Tous les gouvernements sont inquiets quand la jeunesse se mobilise. Le gouvernement Macron en particulier déteste que les jeunes puissent manifester et agir contre les lois anti-sociales, contre les violences policières et les guerres coloniales, et pour la défense de l'environnement.

Son objectif est donc de domestiquer et soumettre la jeunesse, de la faire marcher au pas cadencé, de préparer les esprits à la guerre.



À terme, un « volontariat » de plus en plus obligatoire ...

Par crainte des réactions de la jeunesse, le gouvernement procède par étapes.

Première étape : En juin 2023, le gouvernement décide d'intégrer le SNU au temps scolaire. Cela se concrétise avec la labellisation de « classes engagées » et « lycées engagés » pouvant être votée par le Conseil d'Administration de l'établissement scolaire³. Les élèves volontaires feront alors un « stage de cohésion » de 12 jours sur temps scolaire, en février, mars ou avril. Soyons attentif.ves à ces choix dans nos lycées !

Mais le nombre d'élèves volontaires est trop faible pour le gouvernement.

Deuxième étape : Le journal officiel du 29 novembre publie un décret et un arrêté⁴ imposant à tous les élèves de Seconde un « stage d'observation en entreprise » obligatoire de deux semaines durant le mois de juin. Et, pour les élèves qui ne trouveront pas de stage, une alternative : deux semaines de service national universel (SNU) ...

3 BO Jeunesse et engagement Labellisation « classes engagées » et « lycées engagés »
<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENG2317479N>

4 Décret n° 2023-1111 du 29 novembre 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048480845>
Arrêté du 29 novembre 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048480858>